



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 952 890 €

Siège social : ZA Champgrand
26270 – Loriol sur Drome

RCS : Romans B 418 397 055

RAPPORT ANNUEL 2018

Table des matières

PARTIE I – RAPPORT DE GESTION

1	SYNTHESE DES EVOLUTIONS DE L'ANNEE	5
1.1	L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE	5
1.1.1	LE CHIFFRE D'AFFAIRES	6
1.1.2	LES CHARGES D'EXPLOITATION	7
1.1.3	LE RESULTAT D'EXPLOITATION	9
1.1.4	LE RESULTAT FINANCIER	9
1.1.5	LE RESULTAT EXCEPTIONNEL	9
1.1.6	LE RESULTAT NET	10
1.2	LES INVESTISSEMENTS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	11
1.3	LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE	12
1.3.1	LES MOYENS INDUSTRIELS	12
1.3.2	LA POLITIQUE INDUSTRIELLE	12
1.3.3	LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	13
1.4	EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	15
1.4.1	LES EFFECTIFS	15
1.4.2	LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL	15
1.4.3	L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	17
1.4.4	L'ACTION SOCIALE : PREVOYANCE, FORMATION, HANDICAP	17
1.4.5	HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	19
1.4.6	REMUNERATIONS ET POLITIQUE SALARIALE	19
1.5	EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	20
1.6	EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE	21
1.7	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	21
2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES	22
2.1	EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ACTIVITE	22
2.2	EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE	22
2.3	EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	22
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	23
4	FACTEURS DE RISQUES	24
4.1	RISQUE CLIENTS	24
4.2	RISQUE DE DEPENDANCE DES FOURNISSEURS/PARTENAIRES	24
4.3	GESTION DE LA CROISSANCE	24
4.4	RISQUE LIE AUX STOCKS	24
4.5	RISQUE LIE A LA SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	25
4.6	RISQUE DE CHANGE	25
4.7	RISQUE DE TAUX	25
4.8	RISQUES JURIDIQUES	25
4.9	RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	25
4.10	RISQUES LIES AUX SYSTEMES ET A L'INFRASTRUCTURE	25
4.11	RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION	26
4.12	ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES	26

PARTIE II – AUTRES INFORMATIONS

5	AUTRES INFORMATIONS	28
----------	----------------------------------	-----------

5.1	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	28
5.2	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	29
5.3	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	30
5.4	DEPENSES DITES SOMPTUAIRES – APPLICATION DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI	30
5.5	DELAIS DE PAIEMENT (LOI LME)	31
5.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES – REPARTITION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	31

PARTIE III – RAPPORT RELATIF AUX OPERATIONS SUR TITRES

6	ACTIONNARIAT	33
7	OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES	34
8	TABLEAU DE SUIVI DES OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES TITRES	35
9	OPERATIONS REALISEES AU TITRE DU DISPOSITIF DES « ACTIONS GRATUITES »	36
10	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.....	37

PARTIE IV – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

11	L'ASSEMBLEE GENERALE	39
11.1	RESPECT DES DROITS ET INFORMATION DES ACTIONNAIRES	39
11.2	L'EXERCICE DES DROITS DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE	39
12	LA GOUVERNANCE	40
12.1	PRINCIPES GENERAUX	40
12.2	FONCTIONNEMENT	40
12.3	COMPOSITION DES ORGANES DIRIGEANTS	40
12.4	Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux	40
12.5	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	41
12.6	TABLEAU DE SUIVI DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	42
12.7	CONVENTIONS REGLEMENTEES	42
13	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION	43

PARTIE V – DECLARATION



PARTIE I

RAPPORT DE GESTION

1 SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS DE L'ANNÉE

1.1 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

La marque EPITACT® est leader dans le domaine de la podologie en pharmacies pour les douleurs plantaires, les cors et la déformation en Hallux valgus. Elle s'adresse à ces pathologies chroniques avec le concept qu'elle a inventé de produits lavables et réutilisables. Ces marchés historiques sont la base de son développement, et une priorité, « le soin des pieds, c'est notre spécialité ».

Le succès de l'orthèse correctrice hallux valgus (EPITACT® détient 75% du marché de cette pathologie) a inauguré un nouveau domaine d'expression pour MILLET innovation, celui des orthèses d'activité avec cette première dédiée au pied.

Se situant en amont de l'orthopédie classique dont les produits répondent à des exigences de mise au repos ou d'immobilisation, les orthèses d'activité agissent à la fois de manière mécanique en limitant les mouvements involontaires d'une articulation et de manière proprioceptive en agissant sur le confort et la confiance de l'utilisateur dans son articulation.

Ce concept est remarquablement illustré par la progression constante des ventes de l'orthèse du pouce dédiée aux personnes souffrant de rhizarthrose et par le taux de satisfaction qu'elle génère. En 2018, le Physiostrap® Médical dédié au genou, plus particulièrement à l'arthrose du genou, a également conquis le marché. Avec ses 35 grammes et la possibilité d'être porté au quotidien, il n'a plus rien d'une genouillère. EPITACT® a poursuivi sur sa lancée en développant le CARP'ACTIV®. Cette orthèse apporte un maintien tout en souplesse et en légèreté pour les personnes souffrant du syndrome du canal carpien. Elle est commercialisée en France depuis janvier 2019.

Tous ces produits qui répondent à des problématiques de douleurs, sont brevetés mondialement et constituent des outils puissants en vue d'une conquête de marchés internationaux, au-delà des pays européens couverts à ce jour.

Les orthèses d'activité ne sont pas répertoriées dans l'orthopédie classique mais ouvrent vers ce marché. MILLET innovation a donc développé une offre complète et le plus souvent brevetée d'orthèses de repos concurrentes de l'orthopédie classique basées sur des solutions techniques nouvelles rendant les produits plus confortables, plus légers (facteur de 2 à 3 selon les concurrents).

Les comptes de l'année 2018 reflètent la mise en œuvre de ces axes stratégiques. Les ventes sont en progression dans la plupart de nos marchés, soutenues par le lancement des nouveaux produits, à l'exception d'une baisse des ventes conjoncturelle et structurelle en Espagne. L'exercice est marqué par la conquête de deux nouveaux marchés : la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. L'ouverture de ces nouveaux pays constitue une donnée majeure puisqu'elle montre la validité de notre modèle de développement "implantation en points de vente + communication grand public" dans des territoires dominés par des chaînes de drugstores.

La démarche d'expansion, tant en termes de produits que géographique, a nécessairement été accompagnée de premiers investissements de communication significatifs qui doivent trouver

leur rentabilité dans le temps, avec la création de la notoriété et l'élargissement progressif des gammes de produits vendues. La rentabilité de la période s'en trouve temporairement impactée.

Le Chiffre d'affaires s'établit à 21,9 M€, en progression de 0,5 M€ au cours de cet exercice 2018.

Le plan d'attribution gratuite d'actions de groupe mis en place en juillet 2017 au profit des salariés de MILLET Innovation conduit à l'attribution définitive d'actions de la holding en date du 3 Juillet 2018 pour sa première des deux étapes, entraînant des charges de personnel non récurrentes à hauteur de 170 K€.

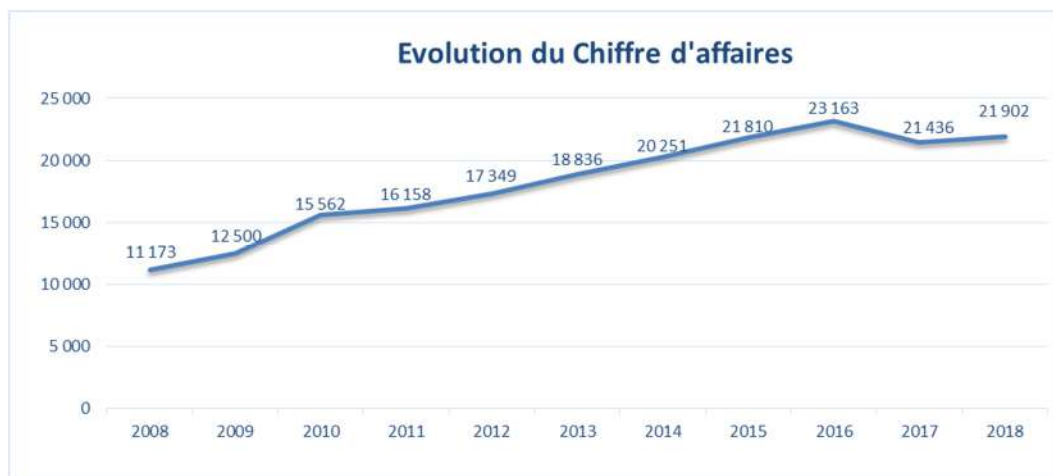
Le résultat d'exploitation est arrêté à 1,5 M€, soit 7,0 % du C.A., en diminution de 0,5 M€ par rapport au résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

La filiale de confection en Tunisie a procédé au versement d'un dividende de 0,6 M€ au regard de ses résultats de l'exercice 2017 (vs 1,1 M€ en 2017). L'évolution de cette distribution de résultats influe de manière significative sur l'évolution de la rentabilité de l'exercice de MILLET Innovation.

Le résultat net ressort à 1,6 M€, soit 7,5% du C.A., en diminution de 0,9 M€ par rapport celui de l'exercice précédent.

Le niveau d'endettement baisse, en l'absence d'emprunts nouveaux en 2018, et la trésorerie nette d'endettement reste excédentaire.

1.1.1 Le Chiffre d'affaires



- LE RESEAU DE LA PHARMACIE

Les marchés européens de la marque EPITACT® suivent de façon générale les mêmes tendances. Les produits historiques de podologie sont à maturité, et l'érosion des ventes suite aux périodes initiales d'implantations est compensée par l'élargissement de la gamme vers les orthèses d'activité et l'orthopédie dite classique.

o La PHARMACIE EN FRANCE

EPITACT® est toujours présente dans plus de 8000 pharmacies (1 sur 3).

Globalement, le lancement de la nouvelle Orthèse de repos pour l'arthrose du pouce, le décollage des ventes du Physiostrap® dédié à l'arthrose du genou et les ventes de la gamme d'orthopédie pour la main, le genou et la cheville, contribuent à maintenir le Chiffre d'affaires (retrait de 1,8 %). Ces nouveautés ont

requis des investissements de communication en presse et en campagnes télévisuelles importants répondant aux exigences des lancements.

Le Chiffre d'affaires annuel en France est donc stable à 9,0 M€.

○ La PHARMACIE EN EUROPE

Le chiffre d'affaires réalisé en Europe est en croissance de 4,8 %. 3 éléments majeurs sont à relever :

- Dans nos marchés historiques développés avec la marque Epitact® en pharmacies, l'élargissement du périmètre vers les orthèses d'activité et l'orthopédie classique alimente une légère croissance de l'activité, poussée par des investissements de communication supplémentaires.
- En Espagne, nos ventes baissent de 0,9 M€ au total. Il s'agit pour une bonne part d'un phénomène conjoncturel. Contrairement à toutes les années antérieures, aucun référencement de nouveau produit n'est intervenu pour apporter du Chiffre d'affaires d'implantation en pharmacies. L'activité repose donc uniquement sur les réapprovisionnements, dans un contexte de nouvelle stratégie de communication et de changement de packaging qui a supposé de grands mouvements sur les stocks.
- La création d'un modèle de développement dans les marchés de chaînes de drugstores montre ses premiers résultats en 2018 aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne (1,8 M€ de C.A. au total) ; le succès des premières campagnes télévisuelles en matière de sorties des produits a permis d'acter un élargissement rapide de la gamme référencée, des 3 produits initiaux jusqu'à 9 produits dès le deuxième semestre 2018 pour certains acteurs. Dans la phase initiale de construction de la notoriété de la marque, les investissements de communication sont significatifs et leur rentabilité n'est pas encore comparable à celle constatée dans les marchés historiques.

Globalement, le Chiffre d'Affaires en pharmacie en Europe s'établit à 11,7 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à celui de l'année 2017.

- LES DISTRIBUTEURS VEPECISTES ET DISTRIBUTEURS EN PODOLOGIE (FRANCE ET EXPORT)

Nos nouveaux produits répondent peu aux objectifs de référencements des vèpécistes en France et à l'export. Le chiffre d'affaires limité aux réassorts est ainsi en légère diminution de 0.2 M€.

- LE RESEAU DE LA VENTE PAR CORRESPONDANCE

MILLET Innovation continue à animer son fichier de clients particuliers par une action standard de mailing, et bénéficie d'une progression des ventes via ses sites internet marchands, epitactsport.com et epitact.com. L'entreprise est en phase de construction d'une stratégie de communication et d'animation de réseaux numériques afin de dynamiser ce réseau. L'activité est stable.

Globalement, le Chiffre d'affaires atteint 21 902 K€, en progression de 2,2 % par rapport à celui de l'année 2017 (21 436 K€). Près de 55 % sont réalisés à l'exportation.

1.1.2 Les charges d'exploitation

1 *Les achats consommés : matières premières, marchandises, fournitures et sous-traitance de capacité*

MILLET Innovation ne subit pas d'augmentation significative du prix d'achat de ses matières et fournitures. Le montant des achats consommés augmente essentiellement du fait de l'évolution du mix-produit de sa production. En effet, les produits d'orthopédie ont une composante en tissus et matières

techniques plus importante que la plupart de nos autres produits. Cela induit des coûts d'achats plus élevés proportionnellement au chiffre d'affaires.

Les produits développés au cours des deux dernières années intègrent également une part importante de confection : ils reposent sur un patronage technique, l'assemblage de plusieurs pièces et sortes de tissus. Le coût de confection est donc plus élevé que pour les produits historiques, et représente une part des coûts de fabrication en hausse.

Les coûts de sous-traitance évoluent ainsi sensiblement. Ils relèvent pour une part essentielle des activités avec la filiale de confection.

2 *Les charges externes*

2.1 *Les dépenses de communication et de commercialisation*

La réussite du « business model » de l'entreprise repose sur une démarche d'implantations en pharmacies et des ventes soutenues par des campagnes télévisuelles et/ou de presse écrite. Cela a été mis en œuvre dans tous ses marchés géographiques, grâce à 6 films publicitaires différents traduits dans la plupart des langues européennes.

Les dépenses de communication et de commercialisation constituent donc la majeure partie des charges externes et recouvrent :

- Les investissements réalisés en outils commerciaux pour tous les réseaux : campagnes TV (coût des spots), campagnes en presse écrite, mailing à nos clients (particuliers, pharmaciens et podologues partenaires), participations à des salons de professionnels, à des manifestations sportives....
- La rémunération de nos partenaires en Europe, proportionnelle au chiffre d'affaires.

Pour soutenir les 2 axes de développement, ces investissements ont été renforcés en 2018 :

- par la création d'un nouveau film dédié au Physiostrap®, et ses premières diffusions,
- par la création et la diffusion d'un film consacré à la nouvelle orthèse de repos du pouce, destinée à compléter l'offre destinée aux personnes souffrant de Rhizartrose,
- par les campagnes de communication aux Pays-Bas, progressivement étendues aux produits leaders de la marque,
- par les premières campagnes télévisuelles en Grande-Bretagne, suite au référencement des produits leaders de podologie auprès de la 2^{ème} chaîne de Drugstore du pays.

Dans cette phase d'investissement, le niveau global des charges de communication augmente à nouveau de près de 2 points par rapport au Chiffre d'affaires.

2.2 *Les frais généraux de fonctionnement*

Les frais généraux de fonctionnement sont globalement stables.

3 *Les Charges de personnel*

Des recrutements réalisés au 2nd semestre 2017 (au nombre de 4) pour compléter les équipes R &D, marketing et la force commerciale comptent en année pleine en 2018. La société a également continué à renforcer ses effectifs pour construire les équipes adaptées aux perspectives de développement, avec la création de **6 nouveaux emplois** en Contrat à durée indéterminée au cours de cet exercice.

Le Groupe a décidé en 2017 d'associer une nouvelle fois l'ensemble du personnel de MILLET Innovation aux résultats et à la performance des sociétés par un plan d'attribution gratuite d'actions de groupe, en 2

étapes. La première étape est venue à échéance au 3 Juillet 2018. Elle a permis aux salariés de la société de détenir indirectement près de 2,5 % du capital de MILLET Innovation. Dans cette période de développement de la société, où les investissements commerciaux limitent la rentabilité immédiate et ainsi le niveau de la Participation des salariés aux résultats, cet acte de partage et de constitution d'une valeur patrimoniale revêt d'autant plus d'importance. Sur un plan comptable, le coût de cette opération (170 K€) est inclus au poste Charges de personnel.

Des coûts à vocation commerciale et structurelle ont été transférés à l'actif par le poste de transfert de charges.

Pour rappel, les charges de personnel incluent les charges de personnel liées aux VRP multicartes constituant une partie de la force commerciale en France (Cf infra, partie consacrée au rapport social pour plus de détail).

Pour le CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi), nous avons fait le choix, conforme aux préconisations du CNC d'une comptabilisation en déduction des charges de personnel. D'un montant total de 82 256 €, ce crédit d'impôt constitue une aide significative à la poursuite des investissements dans l'innovation, facteur clé du développement et de la pérennité de l'entreprise, et un accompagnement dans la politique salariale.

Les charges sociales incluent par ailleurs le forfait social relatif aux opérations d'épargne salariale : Participation des salariés aux résultats, supplément de participation et placement de jours de congés payés sur le PERCO.

1.1.3 Le résultat d'exploitation

Tenant compte de tous les éléments commentés ci-dessus, le résultat d'exploitation ressort donc à 1 523 K€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à celui de l'exercice 2017 (2 023 K€).

1.1.4 Le résultat financier

Les résultats de l'exercice 2017 de sa filiale MI Confection lui ont permis de verser en 2018 un dividende de 573 K€ à MILLET Innovation, en baisse sensible par rapport à celui perçu en 2017 (1 067,7 K€). Pour rappel, le dividende versé en 2017 résultait de la croissance de l'activité de la société en 2016 et de la libération de réserves devenues distribuables.

La position de trésorerie, globalement excédentaire sur l'année, a permis de ne pas avoir recours à l'escompte d'effets de commerce, et de réaliser des produits de placements (supports monétaires exclusivement) pour 25 K€.

Les intérêts des crédits moyen terme représentent une charge en diminution de 39 K€.

Les différences de change concernent essentiellement les opérations en Francs Suisses et en Livres Sterling. Afin de limiter son exposition, la société dispose d'un compte dans la devise permettant de gérer au mieux les encaissements et les décaissements, et procède à la souscription de ventes à terme sur une partie du flux net.

Le résultat financier, fortement impacté par le dividende reçu, ressort à 515 K€ vs 1 018 K€ en 2017.

1.1.5 Le résultat exceptionnel

Suite à l'analyse des perspectives d'exploitation des actifs incorporels, le risque d'écart entre la valorisation de ces actifs au bilan, et les flux potentiels futurs a été pris en compte : ils ont été dépréciés au fil des exercices. Le résultat exceptionnel de l'exercice repose principalement sur des opérations comptables de reprise des dépréciations parallèlement à leur amortissement.

Tous les actifs incorporels non exploités à ce jour et n'ayant pas de perspectives d'exploitation commerciale à court terme sont dépréciés en totalité au 31/12/2018.

Le contrôle réalisé par l'URSSAF au titre des cotisations sociales des exercices 2015 à 2017 a conduit à une régularisation de cotisations de 3 K€.

MILLET Innovation est également sous contrôle douanier pour la même période. Une régularisation de droits de douane subie au regard des déclarations effectuées par un fournisseur étranger a été prise en compte (14 K€). A la date d'établissement des comptes, le rapport de contrôle n'a pas été établi dans l'ensemble de ses conclusions. Il résulte des échanges informels intervenus que des flux internationaux pourraient avoir été réalisés sous une nomenclature douanière erronée pour quelques produits. Une correction pourrait conduire à une remise en cause de l'exonération de droits de douane. Notre dossier est en cours d'analyses. Par application des principes de prudence, nous avons décidé de provisionner un risque de redressement à raison de 145 K€, bien que nous maintenons toutes les actions utiles et nécessaires pour faire valoir la rigueur de nos analyses, la qualité de nos procédures internes, et la bonne foi de l'entreprise dans ce dossier.

1.1.6 Le résultat net

1 La participation des salariés aux résultats

Outre la participation aux résultats calculée selon la formule légale, et s'élevant à 41,3 K€ au titre des résultats de l'exercice 2018, les comptes intègrent un supplément de participation.

Afin de favoriser l'épargne salariale, en concertation avec le Comité d'entreprise, il a été décidé de substituer à la prime de partage des profits qui avait été instituée par la Loi, un SUPPLEMENT DE PARTICIPATION, fixé à 18 % de la participation calculée au titre de l'exercice de référence. Ce supplément de participation est acquis aux salariés sur décision du Directoire de fin d'année 2018. Calculé sur les résultats de l'exercice 2018, à verser aux salariés en 2019, il a été provisionné dans les présents comptes, pour un montant de 7,5 K€.

Le Directoire a pour principe que si l'application de la formule légale conduisait à calculer une participation inférieure à celle qui aurait été perçue par les salariés si MILLET Innovation n'avait pas perçu de dividende de sa filiale de confection, la société compenserait cet effet pervers en versant un supplément de participation exceptionnel garantissant l'absence d'impact pour le personnel qui contribue effectivement aux résultats réalisés en France. Il n'y a pas de supplément de participation à ce titre pour les résultats de l'exercice 2018.

2 Le résultat net

Les investissements de Recherche-développement de l'entreprise sont éligibles au Crédit d'impôt recherche (164 K€ en 2018 vs 129 K€ en 2017).

Le dividende perçu de la filiale bénéficiaire du régime mère-fille, à ce titre, la retenue à la source acquittée en Tunisie n'est pas déductible en France.

Le résultat net après impôt de MILLET INNOVATION ressort ainsi à **1 633 K€**, soit **7,5 % du C.A.** en diminution de 910 K€ par rapport au résultat de l'exercice 2017.

1.2 LES INVESTISSEMENTS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Les récentes innovations mises sur le marché ont démontré l'intérêt pour une PME industrielle de maintenir un rythme élevé d'innovations pour optimiser l'utilisation de ses réseaux et alimenter un cycle de progression de son activité. Cela lui permet aussi, dans un cercle vertueux, de renforcer en permanence sa capacité d'innovation et ses perspectives par la création de nouvelles briques technologiques.

L'investissement en Recherche-Développement

MILLET Innovation investit en moyenne environ 3% de son C.A. dans le développement d'innovations, soit un investissement total en R&D de 605 K€ en 2018, correspondant :

- . Aux charges d'exploitation (charges de personnel et frais de structure) consacrées à ces activités de développement, qui sont immobilisées (308 K€), conformément à la méthode comptable préférentielle en la matière, déjà appliquée depuis 2005,
- . Aux frais de propriété industrielle, frais de dépôts de brevets à l'international et frais de maintenance des brevets existants.

Les ressources humaines consacrées aux activités de recherche et développement sont constituées d'une équipe pluridisciplinaire, dans laquelle la créativité et la définition des projets prioritaires s'appuient sur

- Des compétences « amont » d'analyse des pathologies majeures, de leurs facteurs d'apparition ou d'installation
- Des compétences scientifiques et réglementaires,
- Des compétences en biomécanique et en méthodes de résolution de problèmes,
- Des compétences en matière de conception des patronages et de maîtrise des techniques de confection garantissant l'adéquation du produit à sa vocation technique,
- Et des liens forts avec des partenaires tels que l'INSEP® permettant de réaliser des tests in situ des prototypes développés et d'adapter nos développements à des exigences d'efficacité, de qualité et de confort aussi élevées que celles que nous nous imposons nous-mêmes.

La propriété industrielle

La nécessité de protéger l'innovation par brevet est prise en compte de façon permanente dans le processus de Recherche-développement. Un nouveau brevet a été déposé en 2018 relatif à l'orthèse d'activité développée pour soulager et accompagner au quotidien les personnes souffrant du canal-carpien, le patronage tout à fait original a été conçu de manière à faire intervenir les phénomènes physiques de proprioception et à ne pas entraver le mouvement pour éviter tout effet musculaire pervers jusque dans le bras.

Un deuxième brevet a été déposé au cours de l'exercice 2018. Il couvre une nouvelle brique technologique relative à la mise en œuvre de matériaux pour créer une nouvelle génération de produits de podologie. Les développements de produits utilisant ce procédé sont en cours, pour des premières commercialisations envisagées fin 2019.

Le patrimoine de l'entreprise s'élève ainsi à 26 brevets, dont 20 apportent une protection internationale (1 sous contrats de licence). Les brevets sont en cours d'exploitation ou disposent de perspectives d'exploitation en cohérence avec leur valorisation à l'actif, à l'exception de 2 brevets. Ces derniers ont un contenu technologique significatif mais leur exploitation n'entre pas dans la stratégie commerciale à moyen terme ; leur valeur comptable fait l'objet d'une dépréciation. Ils pourraient faire l'objet d'une concession de licence ou d'une cession.

La part du chiffre d'affaires réalisée par des produits protégés par un brevet est en constante évolution de 49 % en 2014 à plus de 62% désormais.

1.3 LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE

1.3.1 Les moyens industriels

MILLET INNOVATION dispose d'un **équipement industriel à maturité** : la plupart des phases de production pour les principales références ont été industrialisées. Les pièces majeures de cet équipement sont désormais amorties en intégralité. Les aménagements et optimisations peuvent ainsi être menés sans impacter significativement les coûts de production par un mécanisme naturel de compensation.

Le parc industriel nous permet toujours de disposer de potentialités de production nouvelles et d'innovation adaptées à nos besoins, et d'un savoir-faire industriel unique (machines spéciales développées en interne) protégé par le secret de fabrique.

La qualité de cet équipement et la répartition de l'activité de production entre les différentes machines permettent encore de disposer d'une marge de manœuvre significative en termes de capacité de production :

- En moyenne, le taux d'occupation machine se situe entre 10 % et 35 %.
- La production est réalisée avec une équipe de production, en travail à la journée.

Nous disposons donc du levier indispensable pour envisager la poursuite de l'expansion géographique et la création de produits nouveaux.

L'**entrepôt de stockage** en grande hauteur construit en 2012 est toujours adapté aux volumes traités, dans la mesure où la capacité de stockage avait été dimensionnée en relation avec les perspectives de l'entreprise. Le stock de produits finis est constitué de façon à disposer d'un stock de sécurité important. Cette démarche est possible car nos produits ne sont pas confrontés à une problématique de péremption et nécessaire car l'entreprise doit s'adapter à des variations saisonnières de l'activité significatives. Les niveaux ont été définis de façon à nous protéger d'éventuels décalages d'approvisionnement, à anticiper de brusques augmentations des volumes de ventes et à lisser annuellement l'activité de production interne et les flux confiés à nos principaux sous-traitants.

1.3.2 La politique industrielle

MILLET INNOVATION consacre ses ressources aux activités industrielles à valeur ajoutée. Le recours à la sous-traitance est réservé aux opérations qui ne touchent pas au cœur de ses technologies et savoir-faire. Parmi celles-ci, des compétences particulières sont à mettre en œuvre en matière de couture :

- Pour maintenir un niveau élevé de qualité et de performances,
- Pour prendre en charge des patronages complexes et intégrant de nouveaux matériaux.

La filialisation de l'activité de confection

La volonté de maîtriser la qualité des travaux et de pérenniser les savoir-faire nous a conduit en 2013 à créer une filiale pour abriter cette activité centrale dans la fabrication de nos produits. Cette opération a fait sortir une partie significative de la capacité de confection du régime de la sous-traitance par des tiers non affiliés.

La filiale travaille à façon pour MILLET Innovation, en réalisant les opérations de couture et d'emballage selon le cahier des charges techniques défini par nos services internes, pour retourner des produits finis, prêts à la vente.

Les liens étroits développés avec les équipes sur place ont permis de créer une dynamique de groupe. La filiale consacre l'intégralité de ses activités aux besoins de MILLET Innovation. L'année 2018 a permis de finaliser la mise en place du logiciel de gestion de production.

MILLET Innovation s'attache par ailleurs à soutenir le management local dans une politique de gestion des ressources humaines qui garantisse des conditions de travail similaires aux standards appliqués par MILLET Innovation en France, tant en termes de santé, de sécurité, et d'évolution des niveaux de vie.

Les perspectives de la filiale sont strictement liées au niveau de l'activité de MILLET Innovation.

Cette filialisation n'impacte pas les conditions économiques de nos activités à moyen terme.

Une activité de sous-traitance de confection externe au groupe est maintenue. Il est en effet nécessaire de construire des lieux de compétence complémentaires pour faire face à d'éventuels besoins nouveaux ou exceptionnels en volume et sécuriser nos approvisionnements.

Le Recours à la sous-traitance

La sous-traitance est utilisée pour la réalisation d'opérations techniques intermédiaires ou de conditionnement.

Dans tous les cas, les relations avec les sous-traitants respectent les principes de base suivants :

- le « tissage » de liens forts et durables avec les sous-traitants pour les grandes séries, gages de qualité et d'écoute réciproques, et surtout de développement de compétences techniques croisées, chacun capitalisant sur les savoir-faire spécifiques développés par l'autre partie ;
- l'ouverture aux partenariats avec des ateliers protégés, structure d'accueil de travailleurs handicapés.

A l'exception de la sous-traitance de confection, tous nos partenaires sont établis en France.

Le Choix des fournisseurs

La relation de proximité est privilégiée à chaque fois que cela est possible, comptant sur le « tissage » de relations partenariales avec nos fournisseurs, choisis pour la maîtrise de leur métier, leur technicité, et pour bénéficier de réactivité, d'adaptabilité, d'écoute relativement à la spécificité de certaines de nos demandes.

En 2018, 97 % des approvisionnements de production (Matières premières, Marchandises, Fournitures) ont été réalisés en France, et 3 % en Union Européenne.

1.3.3 La politique environnementale

Nous privilégions le développement de produits de qualité, « lavables et réutilisables », disposant d'une longue durée de vie. Cette démarche limite considérablement les déchets en comparaison avec des produits jetables dont le seul équilibre économique passe par les volumes.

Les installations industrielles de MILLET INNOVATION ne sont pas classées, ni considérées comme des activités polluantes au sens de la réglementation, par l'absence de rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant l'environnement.

La société n'a pas, pour le moment, engagé de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement. Une démarche de sensibilisation du personnel en termes de consommation de papier, de gestion des déchets a été entreprise pour que l'impact environnemental des activités soit intégré dans les actes de gestion de l'entreprise.

Aucune provision ou garantie pour risque en matière d'environnement ne s'est avérée nécessaire au titre des activités.

La gestion des déchets

Une gestion de déchets a été mise en place avec un partenaire externe :

- pour la récupération des déchets cartons, triés par nos équipes,

- pour la valorisation des déchets bois,
- pour le traitement des déchets industriels (gels de polymère et huiles...).

Les dépenses de traitement des déchets s'élèvent pour l'exercice 2018 à 4,5 K€. (2017 à 3,5 K€.)

La consommation énergétique

Les outils industriels fonctionnent à l'électricité. Leur conception étant réalisée en interne, elle intègre la notion de consommation énergétique. Certains procédés de fabrication nécessitent une température élevée. Pour limiter les déperditions, les machines sont équipées d'une isolation thermique.

La société a investi dans la mise en place de bâches sur les sky-dômes de façon à limiter les efforts de climatisation en période de chaleurs.

Les services administratifs sont sensibilisés aux économies d'énergie, et des procédures internes permettent de gérer la mise en veille des appareils, notamment des ordinateurs, et le contrôle des éclairages des zones de circulation pendant les périodes de fermeture des bureaux.

La politique en matière de transport

Chaque fois que cela est possible, notamment dans le cadre des relations avec nos partenaires européens, les transports sont optimisés par une rotation mensuelle.

1.4 EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

1.4.1 Les effectifs

Les Effectifs en ETP se répartissent comme suit :

Catégorie	Date	Ouvriers	Employés	Cadres	Sous total	VRP	Total
Hommes	31/12/2018	8,0	2,8	10,1	20,9	14,8	35,7
	31/12/2017	7,2	3,5	7,8	18,5	19,7	38,2
Femmes	31/12/2018	6,7	14,3	9,6	30,6	13,2	43,8
	31/12/2017	7,3	10,5	10,3	28,1	14,3	42,5
Total	31/12/2018	14,7	17,1	19,7	51,4	28,0	79,5
	31/12/2017	14,5	14,0	18,1	46,6	34,0	80,6

L'effectif salarié au 31/12 de l'exercice est constitué de la façon suivante :

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	TOTAL	VRP	TOTAL
Hommes	8	5	12	25	13	38
Femmes	6	16	9	31	13	44
Total	14	21	21	56	26	82

1.4.2 Les mouvements de personnel

Les embauches en Contrat à Durée Indéterminée

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	VRP
Hommes	1	1	0	0
Femmes	0	3	1	0
Total	1	4	1	0

Comme indiqué précédemment, MILLET Innovation a adapté ses effectifs au développement des activités des dernières années et aux perspectives de croissance pour les années à venir. Les projets ont ainsi permis de créer 6 nouveaux emplois à durée indéterminée parmi les salariés permanents :

- 4 au sein des équipes commerciales, administration des ventes Export et communication,
- 1 au sein de l'équipe de l'équipe comptable et financière (CDD confirmé),
- 1 au sein de l'équipe de préparation et expédition.

Fort de l'élargissement de la gamme de produits apportée par l'orthopédie, MILLET innovation peut étudier, selon les territoires et les opportunités, le remplacement des VRP multcartes par des commerciaux exclusifs. Cette démarche a été adoptée pour un territoire pour la deuxième fois en 2018, à l'occasion d'un départ.

Le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD)

Le tableau ci-après indique le nombre de contrats CDD intervenus au cours de l'année, répartis par sexe et par catégories.

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	VRP	Rempl. congé maternité / parental	Rempl. absence maladie	Nouveaux marchés / projets	Accroiss. d'activité
Hommes	1	1	0	0	0	0	1	2
Femmes	3	2	0	0	1	0	0	3
Total	4	3	0	0	1	0	1	5

L'évolution des activités, saisonnière, a conduit à recourir à des contrats à durée déterminée pour renforcer les effectifs permanents. (NB un de ces contrats a été confirmé en CDI en ce début d'année 2019).

La durée d'un contrat à durée déterminée moyenne est environ de **3 mois**.

Les départs

Les départs se répartissent de la façon suivante :

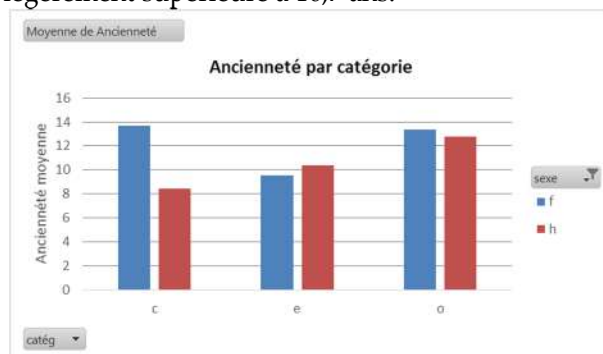
Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres	VRP	Total	Motifs de départ				
						Fin de contrat	Départ volontaire à la retraite	Démission	Licenciement	Rupture convent.
Hommes	0	0	1	5	6	1	0	1	1	3
Femmes	0	0	1	2	3	0	1	1	0	1
Total	0	0	2	7	9	1	1	2	1	4

L'ancienneté des salariés

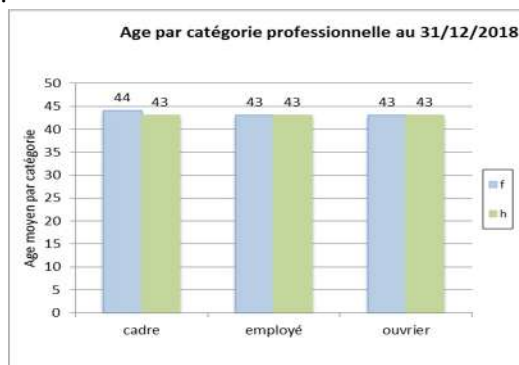
Signe de l'implication et de la fidélisation des salariés, la société bénéficie d'un turnover très faible. Cette solidité de nos équipes leur permet d'évoluer dans leurs postes et en responsabilité, d'accompagner les évolutions de l'entreprise.

L'efficacité des équipes et de l'organisation est un élément majeur de notre fonctionnement.

L'ancienneté moyenne est légèrement supérieure à 10,7 ans.



Cette politique est d'autant plus importante que nous pouvons capitaliser sur des effectifs avec une moyenne d'âge basse (43 ans) :



1.4.3 L'organisation du temps de travail

Les salariés bénéficient d'un accord sur l'aménagement du temps de travail prévoyant l'attribution annuelle de

- de 19 jours de RTT pour les non-cadres,
- de 12 jours (en moyenne, variable selon les années) de RTT pour les cadres.

Tous les salariés de l'entreprise travaillent à la journée, aucun travail en équipe n'a été mis en place.

Aucune heure supplémentaire n'a été réalisée. En production, la priorité a été donnée à la polyvalence, la création d'emplois fixes et au lissage annuel de l'activité à chaque fois que cela était possible.

Le travail à temps partiel

Toutes les demandes de passage à temps partiel formulées pendant l'année ont été acceptées.

Le travail à temps partiel est pratiqué de la façon suivante :

Catégories	Ouvriers	Employés	Cadres
Hommes	0	0	4
Femmes	0	13	4
Total	0	13	8

L'absentéisme :

Les arrêts maladie inférieurs à 1 mois représentent 1943 heures au total – 26 salariés concernés (1701 heures pour 24 salariés en 2017) :

- soit en moyenne pour les personnes concernées : 10 jours d'absence par an et par salarié (idem en 2017),
- soit 1,1 année-homme. (0,9 en 2017).

Aucune absence pour maladie professionnelle n'a été enregistrée.

En ce qui concerne les congés maternité et paternité, cela représente 144 jours-homme d'absence (0 en 2017).

1.4.4 L'action sociale : Prévoyance, formation, handicap

La prise en charges des Frais de soins de santé

Afin d'assurer une couverture optimale de tous les actes de santé des salariés, l'employeur a mis en place un régime commun à toutes les catégories de personnel permanent (en conformité avec la notion de contrat responsable), et prend en charge la totalité de la cotisation (familiale). Pour un salarié qui travaille 12 mois, cela représente un complément de salaire annuel de 1 565 €.

Une couverture complémentaire frais de soins de santé a également été mise en place à destination des VRP Multicartes, afin qu'ils puissent bénéficier d'une participation de l'employeur à cette garantie indispensable.

La Prévoyance

Une couverture Prévoyance collective (Décès, incapacité, invalidité et rente éducation) a été mise en place pour la protection des salariés. Commune à toutes les catégories de personnel permanent, elle est prise en charge à 100 % par l'employeur pour la cotisation assise sur la tranche A des rémunérations, et à 80 % pour la partie au-delà.

La Formation

MILLET Innovation a poursuivi sa politique de formation autour de 2 axes prioritaires :

- élargir les compétences professionnelles des salariés, en matière de technologie du numérique d'une part, et de gestion du réseau informatique d'autre part,
- préserver la sécurité et la santé des salariés au travail.

Des formations ont été réalisées dans le cadre du plan de formation :

Intitulé de la formation	Durée (en jours)	dont Cadres	dont Non Cadres	dont vrp
MISE A NIVEAU FACE A LA REGLEMENTATION				
DADSU 2017 Mise en conformité législation sociale	1	1		
MAZARS LOI FINANCE 2018	1	1		
EVOLUTION DES COMPETENCES				
METHOLOGIE EVALUATION CLINIQUE DISPOSITIFS MEDICAUX	2	1		
MESURE DE LA PRESSION DE CONTENTION	1	2		
CAO / NOVOCAD SPACECLAIM	3	3		
REGLEMENTATION DOUANIERE : VERIFIER LES DAU EMIS /DOUANE	1	1	1	
REGLEMENTATION DOUANIERE : DETERMINER L ORIGINE MARCHANDISES	1,5		1	
COMMUNICATION : CONSTRUIRE UNE RELATION INTERPERSONNELLE	6	2	2	
MARKETING DIGITAL ET SANTE NUMERIQUE	2	1		
FORMATIONS OBLIGATOIRES				
RECYCLAGE HEL NON ELECTRICIEN	1,5		1	
TOTAL	20	12	5	0

Au total, 10 actions de formations (8 en 2017). Elles ont été financées par l'entreprise en majeure partie, la réforme de la formation professionnelle impactant les modalités de financement et d'imputation des dépenses.

Hors charges de personnel, les dépenses de formation s'élèvent à 48,6 K€ (31,2 K€ en 2017), soit 1,7 % de la masse salariale brute. Comme au cours des années précédentes, le budget consacré à la formation est supérieur au minimum légal.

Le CPF – compte personnel de formation

Suite à la réforme de la Formation professionnelle, les salariés sont accompagnés individuellement à la création de leur dossier de formation s'ils en expriment le besoin.

L'action en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés

Notre obligation légale d'emploi de travailleur handicapé – établie à 6 unités- est remplie en totalité par l'emploi direct et par les partenariats avec des CAT/ESAT (dans la limite de 50% de l'obligation). En présence de situation de handicap ou de problématique de maintien au poste de travail, une démarche d'accompagnement du salarié est menée de façon proactive et préventive pour l'adaptation de son poste de travail, pour l'évolution ergonomique des conditions de travail ou en vue la reconnaissance de sa situation de handicap.

Les œuvres sociales

Le budget alloué au Comité d'Entreprise au titre des œuvres sociales est le suivant :

- Budget de fonctionnement 1,2 K€ - le Comité d'entreprise a décidé de renoncer à la majeure partie de ce budget en l'absence de dépenses, l'ensemble des structures étant mise à disposition à titre gratuit par l'employeur ;
- Budget social 32,3 K€, soit 1.1 % de la masse salariale brute.

Outre le versement d'accompagnements financiers liés à des événements familiaux, le comité d'entreprise convie les salariés à 2 manifestations chaque année.

1.4.5 Hygiène, Sécurité et Conditions de travail

Les salariés ont été appelés à élire en 2018 un CSE, Comité Social et Economique qui rassemble les prérogatives du Comité d'entreprise et celles du CHSCT. Le CSE élu est composé de 6 membres, 3 titulaires et 3 suppléants.

La mise à jour permanente du document unique d'évaluation des risques permet à l'entreprise de travailler en étroite collaboration avec les représentants du personnel et d'identifier les situations nécessitant un plan d'action, et de suivre leur mise en œuvre.

En 2018, une étude ergonomique a été menée sur un poste de préparateur de commandes – grands comptes afin d'améliorer les gestes et postures dans une démarche de prévention de TMS (Troubles Musculosquelettiques).

Après définition d'un cahier des charges, les sièges de bureau ont été renouvelés dans la même démarche.

Les locaux sont visités trimestriellement par le CHSCT afin d'identifier les facteurs de risques, et d'échanger avec le personnel.

1.4.6 Politique salariale

Épargne Salariale

MILLET INNOVATION a mis en place un Plan d'Épargne Entreprise, destiné à accueillir les placements de participation et l'épargne volontaire des salariés.

Un PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) a également été mis en place pour faciliter l'épargne retraite. Le PERCO peut recevoir le placement de jours de congés payés non pris, dans la limite de 5 jours par an. 2 salariés ont profité de cette possibilité en 2018, pour un placement de 10 jours. Pour le moment, l'aide de l'entreprise est limitée à la prise en charge des frais sur les sommes placées, et des frais de gestion du compte.

Actionnariat des salariés

La politique salariale de l'entreprise inclut à chaque fois que cela est possible une part immédiate de rémunération, et une rémunération patrimoniale, visant à impliquer les salariés dans le développement de MILLET INNOVATION sur le long terme.

En 2006, une première augmentation de capital réservée aux salariés avait été réalisée à l'occasion de l'augmentation de capital pour l'entrée sur le marché ALTERNEXT.

Cette opération avait permis d'attribuer aux salariés 21 780 actions, soit 1,16 % du capital.

Par deuxième opération menée en 2013. Les salariés ont souscrit à 3 127 actions, et bénéficié à titre d'abondement de l'attribution de 7493 actions gratuites, soit un total de 10 620 actions émises au profit des salariés, et placées sur le PEE.

Ces opérations placent **l'actionnariat salarié** via le Plan d'Épargne Entreprise à **1,5 % du capital**.

Une opération d'attribution gratuite d'actions a permis la création de 2007 à 2009 au total de 12 350 actions à destination des salariés et mandataires sociaux.

A l'occasion de la restructuration de la détention du capital intervenue en 2010, le capital du nouvel holding a été ouvert à des apports personnels de l'équipe de management de la société.

En 2017, l'actionnariat majoritaire a décidé d'un nouvel acte significatif d'intéressement des salariés au développement de l'entreprise. La holding, HOLDING MANAGERS ET MILLET (HMM), l'actionnaire

majoritaire de MILLET Innovation, a procédé à des opérations de réorganisation de son capital social. L'objectif est de réaliser une nouvelle étape de transmission entre les actionnaires historiques du Groupe et le management opérationnel de MILLET Innovation. A cette occasion, il a été décidé d'associer l'ensemble du personnel du groupe constitué d'HMM et de MILLET Innovation au capital de la holding. Cet acte de partage se veut également fédérateur et impliquant pour toutes les personnes engagées dans le développement de nos entreprises. Il a été mené sous la forme de **plans d'attribution d'actions gratuites de groupe**, permettant aux salariés du groupe de détenir 4,1 % du capital du holding, soit indirectement 3,1 % de MILLET Innovation. Les attributions individuelles ont été déterminées selon l'ancienneté des collaborateurs.

Sur un plan comptable, ces opérations ont été constatées pour une première partie en Juillet 2018.

La première étape est venue à échéance au 3 Juillet 2018. Elle a permis aux salariés de la société de détenir indirectement près de 2,5 % du capital de MILLET Innovation. Le coût de cette opération (170 K€) est inclus au poste Charges de personnel.

La deuxième partie sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans, arrivant à son terme au 3/07/2019. Cet engagement existant au 31/12/2018 se concrétisera donc dans les comptes de l'exercice 2019 pour un montant estimé à ce jour à 169,9 K€, dont une part potentiellement acquise au 31/12/2018 évaluée à 127,2 K€.

1.5 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

La rentabilité de l'exploitation et la perception du dividende permettent à la société de générer une capacité d'autofinancement de 2 572 K€ (vs 3 494 K€ en 2017).

L'évolution du Besoin en Fonds de Roulement est impactée par la dette sur immobilisation inscrite aux comptes suite à la valorisation d'un accord de licence. En effet, conformément aux règles en la matière, un accord de licence est valorisé à l'actif immobilisé pour le montant des redevances futures telles qu'estimées à la date de clôture des comptes. Cet actif a sa contrepartie au passif, en dettes sur immobilisations pour la partie des redevances à verser sur toute la durée de l'accord de licence. Le BFR diminue ainsi de 970 K€ en 2018, la diminution liée à l'exploitation serait de 174 K€ s'il était fait abstraction de cette dette sur immobilisation.

Les nouveaux emprunts souscrits en 2017 (1 M€) étaient destinés à financer la croissance de l'activité 2017-2018. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2018.

Les disponibilités à fin d'année ressortent à 3 502 K€, avec une variation négative de 553 K€, et un niveau d'endettement à 1 750 K€, soit 13 % des capitaux propres.

La trésorerie nette d'endettement moyen terme s'établit à + 1 752 K€.

Aucun encours d'escompte sur effets clients n'est à relever au 31/12/2018.

1.6 EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de la période.

1.7 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Au cours de l'année 2018, un nouvel organigramme a été mis en place prévoyant une nouvelle répartition des responsabilités en quatre directions opérationnelles – Direction de l'innovation, Direction Marketing et Ventes, Direction Supply-chain et Direction administrative et Financière. Cette nouvelle organisation est adaptée aux besoins de l'entreprise actuels et à ses perspectives de développement.

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

2.1 EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ACTIVITE

Le syndrome du canal carpien est une pathologie très fréquente. Comme EPITACT® l'a fait pour la rhizarthrose et désormais l'arthrose du genou, elle apporte une vraie solution, différente et innovante pour soulager toutes les personnes souffrant au quotidien, sans entraver leurs mouvements. Le potentiel commercial des deux produits CARP'ACTIV® et CARP'IMMO® est donc significatif. EPITACT® va ainsi renforcer sa présence dans le domaine élargi de l'orthopédie en 2019. Commercialisés en France depuis le mois de janvier, ces innovations vont progressivement être vendues dans l'ensemble des marchés européens tenus par la marque au cours de l'année.

Les résultats des premières campagnes publicitaires réalisées aux Pays-Bas et en Grande Bretagne en 2018 ont été positifs et permettent de valider des perspectives de croissance en 2019 dans ces deux pays. De nouvelles chaînes de drugstores ont et vont référencer la marque. La gamme de produits y est étendue progressivement, et à chaque fois les solutions innovantes et différenciées que nous avons développées trouvent leur marché et révèlent un potentiel.

Par ailleurs, en France, une évolution du plan média a été mise en œuvre en 2019 pour contrecarrer la baisse des ventes constatée en 2018 notamment pour la pathologie de l'hallux valgus. Les effets sur les ventes à fin mars sont très positifs.

Enfin, MILLET innovation a enclenché un plan ambitieux de développement de ses ventes en distribution digitale. Cette stratégie inclut la refonte des sites marchands et l'appropriation des outils de communication et de promotion digitaux. Elle vise à dynamiser les ventes en France et à accéder à de nouveaux marchés géographiques pour la marque.

L'entreprise poursuit également ses investissements de Recherche et Développement, le plan actuel prévoit des aboutissements au cours de chacune des 3 prochaines années, qui affirmeront la présence de la marque dans chacun des domaines : la podologie et l'orthopédie d'activité. Elle a également impliqué ses équipes dans l'amélioration du système qualité de manière à viser une certification ISO 13485 en 2020.

En 2019, l'activité devrait évoluer vers 24 M€ de Chiffre d'affaires, avec une rentabilité nette proche de 2 M€.

2.2 EVENEMENTS DE LA VIE JURIDIQUE

Aucun évènement n'est à relever à la date du présent rapport.

2.3 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Aucune évolution de la situation financière n'est intervenue à la date du présent rapport.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont tirées de ses comptes historiques sur 12 mois arrêtés au 31 décembre de chaque année.

En Keuros	31/12/18		31/12/17		31/12/16	
	montant	% CA	montant	% CA	montant	% CA
Chiffre d'affaires	21 902		21 437		23 164	
Résultat d'exploitation	1 523	7,0%	2 023	9,4%	3 791	16,4%
Résultat courant	2 038	9,3%	3 041	14,2%	4 629	20,0%
Résultat Exceptionnel	-154	-0,7%	67	0,3%	-223	-1,0%
Résultat net	1 633	7,5%	2 542	11,9%	3 127	13,5%
Capitaux propres	13 136	60,0%	12 990	60,6%	13 455	58,1%
Trésorerie dispo (1)	3 502	16,0%	4 055	18,9%	5 752	24,8%
Endettement	1 750	13% /KP	2 989	23% /KP	3 081	23% /KP
Trésorerie nette (2)	1 752		1 066		2 672	

(1) Disponibilités + VMP

(2) Trésorerie disponible - endettement

4 FACTEURS DE RISQUES

Il n'y a pas de domaine dans lequel la société ait identifié un risque particulier, l'analyse des risques appelle les quelques commentaires suivants.

4.1 RISQUE CLIENTS

Compte tenu de la variété de ses réseaux de distribution, et surtout de la typologie de la relation mise en place avec chacun de ses partenaires majeurs, MILLET INNOVATION ne connaît pas de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.

En termes de risque de non-recouvrement :

- Les pharmacies présentent un risque très étalé, avec un montant moyen de facturation relativement faible. Elles sont soumises à une procédure automatisée de prélèvement par LCR pour plus de 80 % d'entre elles, à laquelle s'ajoute une procédure de relance intégrée à l'ERP ;
- Les distributeurs en France sont de grands comptes disposant d'une qualité de signature notoire ;
- La plupart des clients à l'export sont couverts par un contrat d'assurance recouvrement souscrit auprès de la Coface (quotité garantie allant de 60 % à 90 %). La solidité financière des partenaires commerciaux choisis pour le développement en Pharmacie dans les pays européens est surveillée de façon permanente, et la qualité des relations partenariales avec chacun d'eux permet de disposer d'une bonne visibilité et d'échanges sur leur situation financière, leur capacité à financer l'accroissement du BFR induit par l'évolution des ventes. Les procédures internes en place nous permettent donc de maîtriser le risque de non-recouvrement.

4.2 RISQUE DE DEPENDANCE DES FOURNISSEURS/PARTENAIRES

Les relations avec les fournisseurs clés sont consolidées par des accords d'exclusivité et/ou confortées par l'identification de fournisseurs de substitution. A chaque fois que cela est possible, nous nous inscrivons dans une relation partenariale, qui permet à chacun de disposer d'une visibilité suffisante et prospective, de nature à consolider la relation, et à anticiper d'éventuelles problématiques d'interdépendance.

Nos produits font par ailleurs l'objet d'une protection industrielle offensive.

4.3 GESTION DE LA CROISSANCE

La société a anticipé

- la mise à niveau de sa capacité de production,
- la mise en place d'un système de gestion global,
- la structuration des ressources humaines nécessaires à la pérennité des actes de gestion permettant de gérer la croissance,
- le financement de l'accroissement du BFR.

La filialisation de l'activité de confection a été conduite de façon à disposer là aussi de l'assurance que les capacités de production peuvent s'adapter en permanence, et avec fluidité à l'évolution des activités de MILLET Innovation.

La société dispose par ailleurs d'une importante capacité d'endettement pour le financement de sa croissance.

4.4 RISQUE LIE AUX STOCKS

Le risque d'obsolescence ou de péremption est limité à quelques références très peu significatives, la réduction de la part d'activité représentée par les produits cosmétiques limite encore les risques. Cet élément fait l'objet d'un suivi précis et permanent, qui permet de constater le risque dès son apparition, via les dépréciations de stocks.

Les stocks sont dimensionnés selon les prévisions de ventes et les plans de production, qui lissent les effets de la saisonnalité.

La sécurisation des approvisionnements a conduit à constituer des stocks de sécurité à toutes les étapes du cycle de production. Ces stocks sont en partie répartis géographiquement et/ou isolés dans des locaux équipés pour éviter la concentration de risques tels que les incendies.

4.5 RISQUE LIE A LA SAISONNALITE DE L'ACTIVITE

L'activité de la société est marquée par une saisonnalité basse pendant les mois d'été et le mois de décembre sans que cela présente de risque intrinsèque. Les effets en sont anticipés sur le plan de la gestion interne par un lissage annuel de la production, une polyvalence des équipes opérationnelles et une adaptation des effectifs en période haute si nécessaire.

4.6 RISQUE DE CHANGE

La Société n'est pas exposée de manière significative au risque de change.

Le développement de l'activité en Francs suisses (CHF) et désormais en Livres sterling (GBP) a conduit à ouvrir un compte dans chaque devise, permettant de gérer les encaissements et décaissements. Notre position est globalement à la vente. Des ventes à terme sont donc régulièrement souscrites afin de sécuriser les cours de conversion.

Les fluctuations ont généré une perte nette de change comptable de 3 K€ en 2018.

Si la Société était amenée à développer de manière significative son activité vers des clients dont la devise de paiement n'est pas l'euro, elle prendrait toutes les dispositions nécessaires.

4.7 RISQUE DE TAUX

La société n'a pas souscrit d'emprunts à taux variable.

La société n'utilise pas d'instruments financiers ou de placement de trésorerie qui la mettrait en situation de risque sur le capital. Les placements de trésorerie de l'exercice ont été effectués en Dépôt à terme, sur des durées variant d'un mois à 60 mois, garantissant le rendement à échéance.

4.8 RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe aucun risque connu à ce jour lié à la protection industrielle de nos innovations. La société assure une veille concurrentielle pour être en situation de se défendre contre des actes de contrefaçon ou de concurrence déloyale.

4.9 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe aucun risque connu à ce jour lié à l'environnement.

Les installations industrielles ne sont soumises à aucune réglementation particulière en matière de rejets dans l'air ou l'eau de substances toxiques ou dangereuses, de déchets ou de CO². La société ne manipule pas de substances dangereuses.

4.10 RISQUES LIES AUX SYSTEMES ET A L'INFRASTRUCTURE

La totalité des systèmes et des infrastructures fait l'objet d'actualisation en temps réel, garantissant la meilleure performance possible.

L'infrastructure réseau est régulièrement actualisée, et fait l'objet d'un contrat de maintenance avec une société extérieure garantissant l'adéquation et la pérennité du système. Une procédure de sauvegarde automatique des données garantit la capacité de reconstitution des informations sous 72 H en cas d'incident. La procédure de reconstitution a été testée.

Son système d'information (NAVISON de Microsoft®) intégré entre toutes les activités de l'entreprise, de l'entrée de la matière première à la sortie des produits et leur facturation, a été choisi parmi les majors de la profession.

4.11 RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION

L'entreprise commercialise des produits assujettis aux réglementations :

- des dispositifs médicaux de classe 1,
- des cosmétiques.

Toutes les dispositions sont prises pour s'y conformer (tests cliniques, correspondant matériau-vigilance désigné auprès de l'ANSM, dossiers de marquage CE). Le service réglementaire est adapté à cet enjeu et a encore été renforcé cette année.

La société commercialise en France des produits bénéficiant du remboursement de la Sécurité Sociale. Entrant dans le cahier des charges sous une ligne générique, les orthèses concernées ont été inscrites sur la Liste des Produits Pharmaceutiques Remboursés (LPPR).

L'entreprise a initialisé une démarche Qualité afin de viser une certification de conformité à la norme ISO13485 en 2020.

4.12 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

La Société a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés. Elle révisé annuellement ces couvertures de manière à les garder en adéquation avec les risques potentiels. Un audit des risques est réalisé périodiquement par les experts de l'assureur, de manière à disposer d'une analyse externe sur nos installations. Les préconisations donnent lieu à un plan d'actions, le cas échéant examiné avec les représentants du personnel.



PARTIE II

AUTRES INFORMATIONS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2018

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

en euros	2014 n-4	2015 n-3	2016 n-2	2017 n-1	2018 n
Capital en fin d'exercice					
capital social	952 890	952 890	952 890	952 890	952 890
Nbre d'actions	1 905 780	1 905 780	1 905 780	1 905 780	1 905 780
Nbre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
capitaux propres	10 515 173	12 040 191	13 455 320	12 990 455	13 135 533
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT (en euros)	20 250 704	21 809 668	23 163 816	21 435 646	21 901 500
<i>dont export</i>	10 254 464	11 291 689	13 047 085	11 260 946	11 810 075
<i>Croissance du Chiffre d'affaires</i>	8%	8%	6%	-7%	2%
résultat avant impôt, dotations aux amortissements et provisions	4 390 773	5 076 752	4 981 287	3 926 367	2 770 845
impôt sur les bénéfices	1 261 591	1 121 310	1 113 836	623 513	366 878
crédit d'impôt	201 765	157 474	162 680	181 781	164 644
participation des salariés	312 109	276 035	277 105	124 269	48 814
résultat net après impôt	2 501 253	3 255 965	3 127 031	2 542 431	1 632 528
résultat distribué	1 504 452	1 732 976	1 713 932	3 008 903	1 485 408
Résultat par action					
résultat après impôts, participations, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,58	2,01	1,97	1,76	1,32
résultat net après impôt	1,31	1,71	1,64	1,33	0,86
dividende attribué à chaque action	0,79	0,91	0,90	1,58	0,78
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice :					
salariés permanents	39,8	40,1	44,4	46,6	51,4
<i>emplois créés</i>	1,5	0,3	4,3	2,2	4,8
Effectif moyen de l'exercice : VRP					
Multicartes	30,9	35,2	34,2	34,0	28,0
Masse salariale brute de l'exercice	2 414 185	2 602 452	2 835 129	2 935 307	3 133 262
croiss. MSB	14%	8%	9%	4%	7%
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales, Prévoyance, œuvres sociales...)	942 616	1 018 589	1 112 182	1 163 840	1 321 922

5.2 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2 016	2 017	2 018
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	3 127 031	2 542 431	1 632 528
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- dotations et reprises sur amort. et provisions	849 641	940 163	935 747
- plus value de cession, nettes d'impôt	292	11 400	2 771
Marge brute d'autofinancement	3 976 964	3 493 995	2 571 045
Variation du BFR lié à l'activité	-195 445	-1 358 183	970 970
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 781 519	2 135 811	3 542 015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Investissements	-783 064	-733 148	-1 372 980
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	14 698	0	3 000
Variation du BFR lié aux flux d'investissements			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-768 366	-733 148	-1 369 980
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Prélèvement sur les réserves	-1 713 932	-3 008 903	-1 485 408
Augmentation de capital	0	0	0
Emission d'emprunts et aides ou avances remboursables	1 100 000	999 000	0
Remboursements d'emprunts	-1 064 036	-1 090 272	-1 239 788
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 677 968	-3 100 175	-2 725 196
Variation de trésorerie	1 335 185	-1 697 513	-553 162
Variation des disponibilités au bilan	1 335 185	-1 697 513	-553 162
Trésorerie d'ouverture	4 417 312	5 752 497	4 054 984
Trésorerie de clôture	5 752 497	4 054 984	3 501 823

5.3 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants indiqués en Euros <i>Données du dernier exercice clos</i>	Capital	Capitaux propres	% capital détenu au début de l'exercice	Valeur comptable des titres		% capital détenu à la fin de l'exercice	Prêt et avances consenties	Cautions et avals
n° colonne	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(3)	(6)	(7)
Filiale (détenue à plus de 50 %)				brute	nette			
MI Confection Sarl, Tunisie	99 761	985 931	99,995%	99 756	99 756	99,995%	0	0

Chiffres clés de l'exercice clos le (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Evolution
Chiffre d'affaires HT	1 452,8	2 017,1	38,8%
Valeur ajoutée	1 203,9	1 919,3	59,4%
Résultat d'exploitation	432,2	856,2	98,1%
Résultat net	729,9	1 002,2	37,3%
Capitaux propres	761,9	985,9	29,4%
Endettement	0,0	0,0	
Trésorerie Nette	292,3	178,5	-38,9%
Effectif annuel moyen	207,5	228,0	9,9%
Dividendes encaissés par MILLET INNOVATION au cours de la période	1 067,7	573,5	-46,3%

5.4 DEPENSES DITES SOMPTUAIRES – APPLICATION DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI

En application de l'article 39-4 du CGI, les dépenses non déductibles fiscalement et comprises dans les comptes de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- la fraction non déductible des loyers des voitures particulières pour un montant de 16,9 K€.

L'impôt supporté à raison de ces charges s'élève ainsi à 5,6 K€.

5.5 DELAIS DE PAIEMENT (LOI LME)

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Art D.441 I-1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montant hors taxes)						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	8				10	33
Montant total HT des factures concernées	901	4 092	22 546	2 644	16 143	45 425
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,3%
Pourcentage du Chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0,00	0	0	0	0
Montant total HT des factures exclues	-	-	-	-	-	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - L 441-6 ou L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais contractuels sont utilisés pour le calcul des retards de paiement - ils sont propres à chaque fournisseurs					

Art D.441 I-2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montant hors taxes)						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	non disponible					305
Montant total HT des factures concernées	2 261 199	50 857	28 546	14 298	195 903	289 605
Pourcentage						
Pourcentage du Chiffre d'affaires de l'exercice	10,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,9%	1,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0,00	0	0	0	0
Montant total HT des factures exclues	-	-	-	-	-	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - L 441-6 ou L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais contractuels sont utilisés pour le calcul des retards de paiement - ils sont propres à chaque typologie de client et dans certains cas spécifiques par clients					

5.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES – REPARTITION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Historique de la distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents : les dividendes indiqués sont ceux qui ont été versés en n+1 au titre des résultats des exercices mentionnés

Exercice clos le 31/12/15	1 713 932 €
Exercice clos le 31/12/16	3 008 903 €
Exercice clos le 31/12/17	1 485 408 €

Les versements de dividendes intervenus au titre des exercices 2015 à 2017 ont été déclarés éligibles à l'abattement fiscal de 40%.

En application de l'article L.232-7 du code de commerce, il est fait mention de la répartition et de l'affectation des sommes distribuables :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves et report à nouveau	Réserves indisponibles pour actions propres	Résultat	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2017	952 890	9 388 226	62 606	2 542 431	44 301	12 990 455
Augmentation du capital						0
Affectation du résultat						0
Imputation sur les réserves		2 542 431		-2 542 431		0
Imputation sur les réserves						0
Distribution de dividende		-1 485 408				-1 485 408
Acompte sur dividende de l'exercice						0
Résultat de l'exercice				1 632 528		1 632 528
Variation réserves régl.					-2 041	-2 041
Au 31 décembre 2018	952 890	10 445 249	62 606	1 632 528	42 261	13 135 533



PARTIE III

RAPPORT RELATIF AUX OPERATIONS SUR TITRES

6 ACTIONNARIAT

6.1 ACTIONNARIAT

L'évolution de l'actionnariat de la société au cours des 3 dernières années s'établit de la façon suivante :

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	2016	2017	2018
HEPHAISTOS Sarl	5,0%	5,0%	5,0%
HOLDING MANAGERS ET MILLET SAS - Holding d'animation	74,5%	74,6%	74,6%

6.2 ACTIONNARIAT SALARIE

En 2006, une augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée à l'occasion de l'augmentation de capital pour l'entrée sur le marché ALTERNEXT.

Cette opération avait permis d'attribuer aux salariés 21 780 actions, soit 1.16 % du capital.

Une opération d'attribution gratuite d'action a permis la création au total de 12 350 actions à destination des salariés et mandataires sociaux.

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été menée en 2013, un total de 10 620 actions a été émis au profit des salariés, elles ont été placées sur le PEE.

Ces opérations placent l'actionnariat salarié via le Plan d'Epargne Entreprise à 1,4 % du capital.

Comme détaillé au point 1.4.6 ci-dessus, une nouvelle étape de développement de l'actionnariat salarié a été menée en 2017, au niveau de la holding, via des plans d'attribution gratuite d'actions de groupe. A terme, grâce à cette opération, les managers et salariés du groupe représenteront 18,3% du capital de Holding Managers et Millet, soit une détention directe et indirecte cumulée de MILLET innovation de 14,1 %.

7 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES

Déclaration des opérations réalisées sur les titres de la société									
établie conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier									
Identification du déclarant				instrument financier	nature de l'opération	Détail de l'opération			
alinéa de l'article L.621, 18.2 du code monétaire et financier	Nom et prénom	fonctions exercées au sein de la société	personne liée, nom, prénom et fonction exercée			acquisition / Cession/ souscription/ Echange	date	lieu	prix unitaire
c	HOLDING MANAGERS ET MILLET		personne morale liée à M. Damien Millet, Président du directoire	action	acquisition	31/07/2018	Paris (Euronext)	18,90	3 402,00

8 TABLEAU DE SUIVI DES OPERATIONS DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES TITRES

Conformément aux termes du règlement AMF, le Directoire rend compte au présent rapport de l'utilisation de la délégation autorisant le Directoire à acquérir ou faire acquérir des actions de la société dans le cadre d'un programme de rachat de titres.

Constatant que le titre était régulièrement coté, et que les opérations menées dans le cadre du programme de rachat étaient limitées, **le Directoire a décidé de mettre un terme au programme de rachat depuis le 31/03/2014.**

Néanmoins, il a été jugé prudent de disposer de la faculté d'enclencher à nouveau un programme de rachat si les évolutions de la cotation du titre le justifient. Lors de sa réunion du 23 juin 2017, l'assemblée des actionnaires a donc renouvelé une autorisation d'ouvrir un programme de rachat, dans les conditions suivantes :

1. Montant maximum consacré au programme de rachat : 150 000 euros
2. Prix maximum des actions : 30 euros par actions
3. quotité maximum : 10 % des actions composant le capital de la société
4. Durée de validité de l'autorisation : 18 mois.

A la date du présent rapport, cette autorisation n'a pas été mise en œuvre.

9 OPERATIONS REALISEES AU TITRE DU DISPOSITIF DES « ACTIONS GRATUITES »

Des plans d'attribution d'actions gratuites de Groupe ont été mis en place par la Holding Managers et Millet Sas au profit de salariés du Groupe en 2017. Il résulte de ces plans l'attribution potentielle de 40 000 actions de la Sas Holding Managers et Millet en 2 plans distincts :

- pour le premier, au terme d'une période d'acquisition d'un an, arrivé à son terme au 3/07/2018,
- pour le second, au terme d'une période d'acquisition de deux ans, arrivant à son terme au 3/07/2019.

S'agissant de l'attribution au bénéfice de salariés de MILLET innovation, en vertu de la convention de refacturation signée entre MILLET innovation et HMM, le coût de revient des actions attribuées définitivement est facturé à l'euro près à l'employeur. L'engagement existant au 31/12/2018 se concrétisera donc dans les comptes de l'exercice 2019 respectivement pour un montant total estimé à 170 K€, dont une part potentiellement acquise au 31/12/2018 évaluée à 127,2 K€.

10 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Le capital de MILLET INNOVATION est réparti au 31/12/2018 de la façon suivante :

HMM, Holding Managers et Millet SAS, holding de transmission familiale et managériale détenue majoritairement par la famille MILLET	74,61 %
Actionnaires historiques	13,47%
Salariés et dirigeants en détention directe au nominatif	0,71 %
Salariés par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise	1,42 %
Autres actionnaires pers. Physique, au nominatif	0,83 %
Flottant	8,92 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	0,07 %

Les actionnaires dits « historiques » sont pour l'essentiel les ressortissants des deux groupes familiaux fondateurs. Ils sont liés au holding HMM par un pacte d'associé régissant les conditions de cession de leurs titres.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Une délégation a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2010 sur un programme de rachat d'actions de nature à permettre à Millet Innovation d'assurer l'animation du marché et/ou à acheter des actions en vue de les attribuer à ses salariés et/ou mandataires sociaux. Ce programme est détaillé dans la partie 7 du présent rapport.

Aucune restriction statutaire n'a été apportée à l'exercice des droits de vote.



PARTIE IV

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

11 L'ASSEMBLEE GENERALE

11.1 RESPECT DES DROITS D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont tenus informés de la tenue de l'assemblée générale, des projets de résolution et de l'évolution de l'entreprise par les informations préalables à l'assemblée générale, la diffusion des rapports en version numérique et papier, et toutes les voies prescrites par la Loi.

Les questions des actionnaires sont prises en compte aux furs et à mesure, dans la limite du respect de l'égalité de traitement entre actionnaires conduisant à ne pas donner d'informations qui pourraient être considérées comme privilégiées.

Le conseil de surveillance et le Directoire font tous leurs efforts pour être présents aux assemblées générales des actionnaires et disponibles pour échanges.

11.2 L'EXERCICE DES DROITS DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE

La société fait appel aux services d'un teneur de compte titres pour la gestion de ses assemblées générales. Cela garantit aux actionnaires

- le respect de leurs droits, en termes de délais, de contenu...
- l'accès aux convocations, et formulaires de vote par correspondance auprès de leurs intermédiaires financiers habituels.

Les votes en assemblée font l'objet d'un procès-verbal de vote, établi et signé en séance de manière à garantir l'expression des actionnaires.

Il n'y a pas de droits de vote double, ni actions de préférences prévues par les statuts.

12 LA GOUVERNANCE

12.1 PRINCIPES GENERAUX

La société est gouvernée par un Conseil de surveillance et un Directoire.

Le mandat des membres du Conseil de surveillance est de 6 ans. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et doivent être propriétaires d'au moins une action de la société. Les membres du conseil de surveillance exercent leur rôle de contrôle des actions du Directoire en toute indépendance.

Le mandat des membres du Directoire est de deux ans. Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance, qui parmi eux nomme également le Président du Directoire assurant la Direction Générale de l'entreprise. Le Directoire présente au Conseil de Surveillance, pour approbation, la répartition des rôles et responsabilités entre eux, et les éventuelles délégations de pouvoir du Président du Directoire.

Les membres du Directoire ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

12.2 FONCTIONNEMENT

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum 4 fois chaque année, et à chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Le Directoire présente lors de chacune de ces réunions une situation de l'activité et des perspectives de l'entreprise, et réponds à toute demande d'information émise par le Conseil de Surveillance.

Deux étapes clés de son action sont :

- la validation des orientations stratégiques à Moyen terme et de leur traduction dans le budget de l'année suivante,
- l'examen du rapport du Directoire permettant d'analyser les réalisations au regard des budgets et des perspectives.

Les représentants du personnel au Comité d'entreprise sont conviés à chacune des réunions du Conseil de Surveillance.

Compte tenu de la taille des instances décisionnelles de l'entreprise, aucune commission ou comité spécialisé n'a été nommé.

12.3 COMPOSITION DES ORGANES DIRIGEANTS

Le tableau ci-après indique la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société à la date du présent document ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

CONSEIL DE SURVEILLANCE	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nb d'actions détenues à la date du 31/12/18 (Détenue directe / Détenue indirecte)
Jean-Claude MILLET	Président du Conseil de Surveillance	16/03/1998	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	245 509 (1 / 245 508)
Pierre MARTIN	Vice-Président	16/03/1998	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	48 677 (30 / 48 637)
Jean-Marie RIFFARD	Membre du Conseil de Surveillance	16/03/1998	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	43 857 (30 / 43 827)
DIRECTOIRE	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nb d'actions détenues à la date du 31/12/18
Damien MILLET	Président du Directoire	09/12/2002	6/12/2020	343 168 (4500 / 338 668)
Valérie CHOPINET	Membre du Directoire	19/12/2006	6/12/2020	57 523 (2000 / 55 523)
Solène GRIVOLAT	Membre du Directoire	7/04/2016	6/12/2020	63 260 (2719 / 60 541)
Pascale RABEAU	Membre du Directoire	7/04/2016	6/12/2020	54 328 (1500 / 52 828)

Tous les actionnaires significatifs sont représentés au conseil de surveillance de MILLET INNOVATION ou à l'assemblée de la SAS HMM qui la contrôle.

12.4 LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom	Autres mandats	Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années	Autres fonctions principales exercées actuellement
Jean-Claude MILLET	OEROE SARL – gérant HEPHAISTOS SARL - gérant Gérant de SCI HOLDING MANAGERS ET MILLET – Directeur Général		Néant
Pierre MARTIN	néant	CORIMA SA – Président du Conseil de Surveillance	Néant
Jean-Marie RIFFARD	néant	CORIMA Technologies SA – Administrateur CORIMA SA – Membre du Conseil de Surveillance	Néant
Damien MILLET	HOLDING MANAGERS ET MILLET – Président de la SAS Co-gérant de MI CONFECTION Sarl		Néant
Valérie CHOPINET	Co-gérant de MI CONFECTION Sarl		Néant

12.5 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les informations intégrées au présent rapport sont établies conformément à la recommandation AMF et à la recommandation AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

Si les fonctions de membre du Directoire devaient être rémunérées, le Conseil de Surveillance serait appelé à se prononcer sur ce point en toute transparence et indépendance.

Aucune rémunération différée, ni aucun régime de retraite supplémentaire ne sont prévus au profit des membres du Conseil de Surveillance et dirigeants de la Société.

La société n'a émis aucun titre ou option ou instrument financier quelconque donnant accès au capital.

Outre les jetons de présence décidés par l'assemblée des actionnaires, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance par Millet Innovation.

Les rémunérations des mandataires sociaux de Millet Innovation versées par la holding d'animation, Holding Managers et Millet SAS (HMM), ne concernent pas la rétribution du mandat social mais des fonctions, salariées ou non, exercées dans la holding, au bénéfice de Millet Innovation :

- depuis le 1^{er} Juillet 2010, Damien MILLET est rémunéré par la Holding Managers et Millet, et mis à disposition de MILLET Innovation en vertu de la convention d'assistance signée entre les deux sociétés ;
- Damien MILLET est par ailleurs titulaire d'un contrat de travail avec MILLET Innovation au titre de ses activités opérationnelles de management de la Recherche et Développement. Il est à ce titre soumis pour la propriété industrielle aux règles applicables aux salariés.

Rémunérations versées au titre des fonctions exercées

	Salaires bruts	avantage en nature	part variable	Total	Participation	Intéressement	Jetons de présence
Rémunérations versées aux mandataires sociaux de Millet Innovation par la société							
<i>Membres du Directoire</i>	203,9	2,8	77,5	284,2	8,1	0,0	0,0
Rémunérations versées aux mandataires sociaux de Millet Innovation par la holding HMM							
<i>Membres du Directoire</i>	150,4	8,4	55,8	214,7	0,0	0,0	0,0

Rémunérations versées à ses mandataires sociaux par la Société	2017	2018
Jean-Claude MILLET	15,0	15,0
Pierre MARTIN	1,5	1,5
Jean-Marie RIFFARD	1,5	1,5
<i>Membres du Conseil de Surveillance</i>	<i>18,0</i>	<i>18,0</i>
Rém. versées aux mand. sociaux de Millet Innovation par la holding HMM	2017	2018
Jean-Claude MILLET	0,0	0,0
Pierre MARTIN	0,0	0,0
Jean-Marie RIFFARD	0,0	0,0
<i>Membres du Conseil de Surveillance</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

12.6 TABLEAU DE SUIVI DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation de pouvoir en vue d'une augmentation de capital n'est en vigueur à la date du présent rapport.

12.7 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Des conventions ont pu être conclues entre la société et ses dirigeants pour les besoins de l'exploitation. Ces conventions sont régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance, communiquées au Commissaire aux comptes.

Outre une sollicitation relative aux nouvelles conventions, le Conseil de surveillance se prononce chaque année sur le maintien des conventions antérieurement en vigueur, et l'intérêt légitime de ces conventions pour la société.

Les conventions sont toutes mentionnées au Rapport Spécial annuel tenu à la disposition des actionnaires selon la réglementation en vigueur.

13 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION

Le Directoire de notre société a élaboré son rapport de gestion pour rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ses éventuelles observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, dans les trois mois de la clôture.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Pour le Conseil de Surveillance,

Son Président
Jean-Claude MILLET



PARTIE V

DECLARATION

Nous soussignés

Damien MILLET, Président du Directoire,

Valérie CHOPINET, membre du Directoire

Déclarons,

Qu'à notre connaissance et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Fait à Loriol sur Drôme,

Monsieur Damien MILLET
Président du Directoire

Madame Valérie CHOPINET
Membre du Directoire